Image not found or type unknown

Révocation d'un CA en AG (association loi 1901)

Par **helix**, le **28/06/2020** à **11:58**

Bonjour ,

J'étais bénévole depuis 14 ans et membre du Conseil d'administration depuis 6ans ainsi qu une de mes collègues dans une association loi 1901 (societé protectrice des animaux) . petite précision , Mr à pris la présidence pour succéder à Mme qui est devenue 1er vice présidente , c'est donc le couple qui dirige l association . Depuis 2 ans j ai commencé à manifester mon désaccord sur des décisions (tels que: nommé un responsable du refuge qui était le fils des amis du couple dirigeant) .Cette personne à pris ses fonctions en cdd , nous nous sommes apperçu que celui ci conduisait le véhicule du refuge depuis plusieurs mois privé de son permis de conduire (alcool au volant) . j'ai signalé les risques que cela pouvait engendré .Le président n en n a pas tenu compte puisqu'il a transformé son CDD en CDI .. Le responsable du refuge , à continué de conduire sans permis suite à un 2 iem retraits de permis .A signaler que cette personne était souvent alcoolisé sur son lieu de travail .Après ses congés il n est pas revenu sur son lieu de travail , son licenciement à donc été prononcé .Ensuite ma collègue et moi avons contesté les PV de CA ou les faits n étaient pas relatés .Nous avons fait des courriers pour dénoncer les PV en demandant au président de bien vouloir faire rectifier le contenu du pv . Comme nous étions en opposition avec le couple ,nous avons été convoquées et radiée de l association .5 bénévoles ont été également été radiés ,car ont manifésté leur désaccord en AG . Un collectif s'est creé ,ils envisagent , à l occasion de L AG avec leurs pouvoirs ,en cas de nombres supérieur à ceux du CA de demander la révocation du Conseil d administration . Les statuts prévoit: révoquer les membres du cA ,même si la question n est pas à l ordre du jour .. Pour nous ces personnes font de l abus de pouvoir et dirigent le refuge d une façon autocratique .Merci de me donner votre avis et surtout quels sont les actions légals , car ils s abritent systématiquement derrière l avocate de la SPA . Nous avons besoin d aide pour continuer notre passion (sauver des animaux et non combattre des personnes qui s accrochent depuis des années à leur titre .. Merci beaucoup pour vos conseils ..j espère avoir bientôt votre avis ..

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés